

Présents : Mesdames et Messieurs SOULARD Yannick, SELLIER Marie-Christine, FLANDROIS Joël, GENTY Béatrice, CHARRIER Julien, DURAND Bruno, GILBERT Thierry GRANJON Françoise, MERCIER Gérard, RAINTEAU Philippe, ROULLEAU Philippe, ROUSSEAU Frédérique

Absents excusés : BRET Stéphanie, CHEVALLEREAU Maryse, OGER Maud.

Secrétaire : DURAND Bruno

**Attribution MOE (procédure MAPA avec auditions) pour l'extension restaurant scolaire -
Restructuration Locaux associatifs**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21;

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 42 ;

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 27 et 34 ;

Vu le rapport d'analyse des offres,

Monsieur le Maire rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre a pour objet l'extension du restaurant scolaire et la création de locaux associatifs.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 13/09/2018 dans JAL Ouest France (85) ainsi que sur le profil acheteur : marchés sécurisés, le 10/09/2018 avec une date limite de remise des candidatures fixée au 02/10/2018 à 12H00. Le dossier de consultation a également été mis en ligne sur cette même plate-forme.

Suite à l'ouverture des plis, le pouvoir adjudicateur a sélectionné trois candidats pour remise d'une offre et audition. Il s'agit des groupements suivants :

- Le groupement représenté par le cabinet Archi Urba Déco – Montaigu (85)
- Le groupement représenté par le cabinet Vallée Architecture – Olonne sur mer (85)
- Le groupement représenté par le cabinet Grégoire Architecture – Cholet (49)

Suite à l'analyse des offres, aux auditions et à la négociation, il est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le Cabinet Archi Urba Déco – Montaigu (85), offre jugée économiquement la plus avantageuse eu égard aux critères figurant dans le règlement de consultation.

Le classement proposé est le suivant :

- 1^{er} : Le groupement représenté par le cabinet Archi Urba Déco – Montaigu (85)
- 2^{ème} : Le groupement représenté par le cabinet Grégoire Architecture – Cholet (49)
- 3^{ème} : Le groupement représenté par le cabinet Vallée Architecture – Olonne sur mer (85)

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, à l'unanimité

- Classe les offres comme suit :
 - 1^{er} : Le groupement représenté par le cabinet Archi Urba Déco – Montaigu (85)

- 2^{ème} : Le groupement représenté par le cabinet Grégoire Architecture – Cholet (49)
- 3^{ème} : Le groupement représenté par le cabinet Vallée Architecture – Olonne sur mer (85)

- Attribue le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le cabinet Archi Urba Déco – Montaigu (85) pour un taux de rémunération de 11,42 % du montant des travaux s'élevant à 978 300 .00 € soit un forfait provisoire de rémunération de 111 721,86 euros HT. (Base, EXE partielle hors PAC, Acousticien, OPC).
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération et toutes les pièces s'y rapportant,
- Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget communal article 2313 opération 92.

Acceptation d'un sous-traitant pour le lot 9 marché de travaux de réhabilitation de l'école I Potet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise SEP (lot 9) a présenté une déclaration de sous-traitant pour les travaux de réhabilitation de l'école I Potet :

- ✓ L'entreprise SARP OUEST de Cholet pour le dégazage de la cuve. Le sous-traitant sera payé en direct pour un montant de 292.81 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la déclaration de sous-traitant ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signer.

La séance est levée à 19h30

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le Mardi 27 Novembre 2018 à 20h00

Vu par la secrétaire de séance, Bruno Durand

**Le Maire,
Yannick SOULARD**

